



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD



DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR

Démarche

- La demande doit être déposée au Bureau du Séjour des Etrangers de la Préfecture situé 2 rue Guillemette à Nîmes, après avoir impérativement pris rendez-vous.

La prise de rendez vous s'effectue uniquement par internet sur le site des services de l'Etat dans le Gard : pref-etranger-rdv@gard.gouv.fr

- N'oubliez pas de joindre à votre demande une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

UN RETARD DE PLUS DE 5 MINUTES ANNULERA LE RENDEZ-VOUS

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
www.gard.gouv.fr

MOTIF DE LA DEMANDE
(*COCHER LA CASE CORRESPONDANTE*)

<input type="checkbox"/> 1ère demande	<input type="checkbox"/> renouvellement
<input type="checkbox"/> modification	<input type="checkbox"/> duplicata

<input type="checkbox"/> Conjoint de français (présence du conjoint obligatoire)	<input type="checkbox"/> Salarié
<input type="checkbox"/> Vie Privée et Familiale (si regroupement familial, présence du conjoint)	<input type="checkbox"/> Parent d'Enfant Français
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Carte de Résident 10 ans

ETAT CIVIL

Nom de naissance :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Nom des parents : Père :

Mère :

Numéro de téléphone : Fixe :

Portable :

Courriel :@.....

ADRESSE EN FRANCE

Numéro et rue :

Appartement : N° étage : esc : ... Bât : Résidence

Commune :

Code Postal :

Nom de l'hébergeant :

(*le cas échéant*)

SITUATION FAMILIALE

(veuillez cocher la case correspondante)

Célibataire <input type="checkbox"/>	Veuf(ve) <input type="checkbox"/>	Séparé(e) <input type="checkbox"/>	Divorcé(e) <input type="checkbox"/>
	<i>Depuis le</i>	<i>Depuis le</i>	<i>Depuis le</i>
	Marié(e) <input type="checkbox"/>	Pacsé(e) <input type="checkbox"/>	Concubin(e) <input type="checkbox"/>
	<i>Depuis le</i>	<i>Depuis le</i>	<i>Depuis le</i>
Nom du : <i>conjoint(e), partenaire, concubin(e)</i>			
Prénom			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Nationalité			
N° de titre de séjour <i>(s'il y a lieu)</i>			
Lieu du : <i>mariage, ou du PACS</i>			
Domicile du : <i>conjoint(e), partenaire, concubin(e)</i>			

Autre élément particulier à prendre en considération dans la demande de titre de séjour :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Entré(e) en France le : / /

- Seul(e)
- Accompagné(e) de :

Passeport N° délivré le
..... valable jusqu'au

Visa d'entrée :
 C (court-séjour) D (long-séjour)

Je suis informé(e) que les titres, actes d'état-civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour feront l'objet d'une authentification auprès des autorités ou organismes qui les ont émis.

Fait le.....à.....
Signature du demandeur :

ATTESTATION

Le Préfet du Gard, chevalier de la légion d'honneur, atteste que

M

Né (e) le

à

Ressortissant

domicilié(e) :

a sollicité, auprès des services de la préfecture du Gard, la délivrance d'un titre de séjour sur le fondement de l'article :

- L.313-14 (admission exceptionnelle au séjour)
- L.313-15 (demandeur placé à aide sociale à l'enfance entre l'âge de 16 et 18 ans)
- L.313-11-2° (demandeur séjournant en France depuis au moins l'âge de 13 ans)
- L.211-2-1-6ème alinéa (conjoint d'un ressortissant français)
- L.313-11-6° (parent d'un enfant français)
- autre :

du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

M a déposé ce jour un dossier réputé complet en préfecture.

L'absence de réponse écrite dans les quatre mois à compter de ce jour vaut refus tacite d'admission au séjour en France, selon les dispositions des articles R.311-12 et R311-12-1 du CESEDA.

Cette décision peut être contestée :

- par voie de recours gracieux adressée au préfet (DAMI/BSE 10 avenue Feuchère 30045 Nîmes CEDEX 09) ou par voie de recours hiérarchique adressé au ministre de l'Intérieur (DGEF Place Beauveau 75008 Paris), dans un délai de 2 mois à compter de la décision tacite de refus de séjour,
- par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères 30941 Nîmes CEDEX 09) dans les 2 mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou dans les 2 mois suivant la décision tacite de refus de séjour.

Ces recours ne sont pas suspensifs.

Le Préfet

Droit de visa de régularisation

Si vous séjournez en France démunie de visa d'installation ou êtes demeuré sur le territoire après l'expiration d'un visa de court séjour (ou si vous êtes titulaire d'un titre de séjour valide délivré dans un pays membre de l'UE et séjournez en France plus de trois mois après votre entrée ou êtes ressortissant d'un pays dispensé de visa de court séjour et résidez en France plus de trois mois après votre entrée), vous devez en application de l'article L.311-13-D du CESEDA- acquitter un droit de visa de régularisation de 340 EUR – **sous forme de timbres fiscaux**

- **50 EUR** exigibles lors du dépôt du dossier. L'acquiescement de cette somme ne préjuge aucunement de la décision qui sera prise. **En cas de refus de séjour, les 50 EUR ne seront pas remboursés.**

-**290 EUR** en complément des 50 EUR, si un titre de séjour vous est délivré.

Visa de régularisation acquitté en timbres fiscaux mobiles

50 € lors du dépôt du dossier – date :

30 €	20 €
-------------	-------------

290 € en complément lors de la délivrance du titre de séjour – date :

90 €	90 €	30 €	20 €
-------------	-------------	-------------	-------------

30 €	30 €
-------------	-------------

Droit de visa de régularisation

Si vous séjournez en France démunie de visa d'installation ou êtes demeuré sur le territoire après l'expiration d'un visa de court séjour (ou si vous êtes titulaire d'un titre de séjour valide délivré dans un pays membre de l'UE et séjournez en France plus de trois mois après votre entrée ou êtes ressortissant d'un pays dispensé de visa de court séjour et résidez en France plus de trois mois après votre entrée), vous devez en application de l'article L.311-13-D du CESEDA- acquitter un droit de visa de régularisation de 340 EUR – sous forme de timbres fiscaux

- **50 EUR** exigibles lors du dépôt du dossier. L'acquittement de cette somme ne préjuge aucunement de la décision qui sera prise. **En cas de refus de séjour, les 50 EUR ne seront pas remboursés.**

-**290 EUR** en complément des 50 EUR, si un titre de séjour vous est délivré.

Visa de régularisation acquitté en timbres fiscaux dématérialisés

50 € lors du dépôt du dossier – date :

**Timbre fiscal
électronique montant :
50 euros**

290 € en complément lors de la délivrance du titre de séjour – date :

**Timbre fiscal électronique montant :
290 euros**

DECLARATION DE VIE COMMUNE
(concerne les conjoints de ressortissants français et les
ressortissants étrangers entrés par regroupement familial)

Le (la) déclarant(e) :
Né(e) le :

et son (sa) conjoint (e) :
de nationalité :

Né(e) le :

Domicilié(e)s :

déclarent sur l'honneur que la communauté de vie n'a pas cessé entre eux et reconnaissent avoir connaissance que la production de faux documents dans le but de se voir délivrer un titre de séjour est susceptible de poursuites à caractère pénal.

Fait à, le / /

Signature du (de la) déclarant (e)

Signature du (de la) conjoint (e)

Référence des pièces d'identités :

du (de la) déclarant (e) :
.....

du (de la) conjoint (e) :
.....

Toute fraude ou fausse déclaration pourra entraîner des poursuites judiciaires en application des Articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

ATTESTATION DE NON POLYGAMIE

A compléter par les ressortissants des pays suivants :

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brunei, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Gabon, Gambie, Guinée Equatoriale, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri-Lanka, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Togo.

Je soussigné, Monsieur.....

.....

Déclare sur l'honneur ne pas vivre en état de polygamie en France.

Fait à, le / /

SIGNATURE :

Toute fraude ou fausse déclaration pourra entraîner des poursuites judiciaires en application des Articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

**ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE
(le cas échéant)**

Je soussigné (e) (NOM et Prénom)

Né (e) le.....à

Nationalité Profession

Domicilié (e) :.....

Pour un français :

- Carte nationale d'identité ou passeport

n°

Pour un étranger :

- Carte de séjour n°

délivrée le par

M'engage à subvenir à tous les besoins (nourriture, frais d'entretien, frais de scolarité, avance de frais d'hospitalisation ou soins médicaux) de :

M. / Melle / Mme.....

Né (e) leà.....

Pendant toute la durée de son séjour en France sans avoir recours aux aides publiques, attestant pour ce faire avoir des ressources suffisantes.

Le répondant devra produire :

- la copie de sa carte de séjour ou copie de sa carte d'identité ou de son passeport français,

- ses 3 derniers bulletins de salaire,

- un certificat d'imposition sur le revenu récent.

A le

« Lu et approuvé »

Signature du répondant,

Toute fraude ou fausse déclaration pourra entraîner des poursuites judiciaires en application des Articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Nom et adresse de l'employeur :

Type de contrat de travail (préciser si CDD, CDI, autre)

Date de début et de fin de contrat de travail :

Durée du contrat de travail :

Durée hebdomadaire du travail :

Type d'emploi occupé :

Qualification professionnelle :

Diplôme obtenu :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Nom et Adresse Employeur	Dates et Durée du Contrat	Type de contrat (CDD, CDI, Autre)

**ATTESTATION D'HEBERGEMENT
(le cas échéant)**

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame.....
.....

atteste sur l'honneur héberger à mon domicile Monsieur ou
Madame
.....,

à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

depuis le

Date :Signature :

**Toute fraude ou fausse déclaration pourra entraîner des
poursuites judiciaires en application des Articles 441-6 et 441-7
du code pénal.**

**ATTESTATION DE PRESENCE EN FRANCE
(le cas échéant)**

Je soussigné (e), Monsieur ou Madame.....
.....
.....

déclare sur l'honneur ne pas avoir séjourné hors de France plus de 3 années consécutives au cours des 10 dernières années.

Fait à, le.....

Signature,

Toute fraude ou fausse déclaration pourra entraîner des poursuites judiciaires en application des Articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

FAMILLE

ENFANTS

Nom	Prénom	Né(e) le	Lieu de naissance	Nationalité	Pays/Ville de résidence	Scolarisé (classe)

AUTRES MEMBRES DE FAMILLE (en France ou à l'étranger)

Nom	Prénom	Né(e) le	Nationalité	Lien de parenté (père, mère, frère, sœur...)	Pays / Ville de résidence